

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 6 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 6 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 28 février 2026, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Isabelle LARDIN, Maire.

Etaient présents :    I. LARDIN                    J.P. MARTIN                    R. VOIZEUX  
                                 G. CASTENETTO                R. LEMOINE                    S. GALDO  
                                 A. LASSERTEUX                M. PARISEL                    H. KWASIAK  
                                 F. BOUARD                    J.P. MUGNIER                 G. VILLEMIN

Etaient absents :    F LAUNOIS a donné procuration à M. PARISEL  
                                 M. KHOURI  
                                 S.DOLEGEAL

Secrétaire de séance : S. GALDO

**APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2025**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**COMPTE DE GESTION 2025 DE LA COMMUNE**

Le compte de gestion 2025 de la commune n'a pas pu être présenté car le document n'a pas été transmis par la trésorerie.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DE LA COMMUNE**

Le compte administratif 2025 de la commune a été présenté par Mme le Maire.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 325 718.05€ et les recettes à 325 979.72€.  
En investissement, les dépenses s'élèvent à 85 503.81€ et les recettes à 133 425.22€.

Toutefois, les documents officiels n'ayant pas encore pu être transmis par le Receveur municipal, le compte de gestion et le compte administratif seront soumis au vote du conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

**LOCATION SALLE DES FETES**

L'association du collège de Nogent organise un loto à la salle des fêtes de Mandres. L'organisateur demande s'il est possible de bénéficier d'un tarif réduit pour la location de la salle.

Mme le Maire propose, à titre exceptionnel, d'appliquer le tarif réservé habituellement aux habitants de Mandres.

Après délibération, les membres du conseil municipal se prononcent à 9 voix POUR, 1 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS.

### **ORGANISATION DES ELECTIONS MUNICIPALES 2026**

Les membres du conseil municipal ont déterminé les tours de garde du bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars 2026.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 21 heures 35